

# CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES PAPIERS



Classification	Critères	Notes
Or Plus  100 % Recyclé avec/sans fibres alternatives	Papier fait de fibres recyclées à 100 %.	Ne contient aucune fibre de bois vierge.
	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des résidus agricoles ou à d'autres fibres résiduelles (100 %).	La préférence est accordée aux papiers contenant plus de 85 % de fibres recyclées postconsommation.  La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF).  La préférence est accordée aux produits régionaux.
OR  100 % (FSC®, SFI®, CSA®, PEFC ou certifications mixtes) CdT avec/sans recyclé	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierges provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint 100 %.
	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées atteint 100 %.	La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation.  La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent).  La préférence est accordée aux produits régionaux.
Argent Plus  ≥ 70 % (FSC®, SFI®, CSA®, PEFC ou certifications mixtes) CdT avec/sans recyclé	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierges provenant de forêts non certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint <u>au moins 70 %</u> .
	Papier fait de 100 % de fibres de bois vierges mélangées à des fibres provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres de bois vierges non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation.  La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent).  La préférence est accordée aux produits régionaux.
	Papier fait de fibres recyclées, de fibres de bois vierges provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres provenant de forêts non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur valeur écologique soit protégée.	
Argent  ≥ 30 % (FSC®, SFI®, CSA®, PEFC ou certifications mixtes) CdT avec/sans recyclé	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierges provenant de forêts non certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint <u>au moins 30 %</u> .
	Papier fait de 100 % de fibres de bois vierges mélangées à des fibres provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres de bois vierges non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation.  La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent).  La préférence est accordée aux produits régionaux.
	Papier fait de fibres recyclées, de fibres de bois vierges provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres provenant de forêts non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	
Bronze  < 30 %  (FSC®, SFI®, CSA®, PEFC ou certifications mixtes) CdT FSC CW, SFI CS avec/sans recyclé	Tous les autres papiers dont l'étiquette ne mentionne pas qu'ils proviennent de forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur valeur écologique soit protégée.	La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF).  La préférence est accordée aux produits régionaux.
Autres	Tous les autres papiers dont l'étiquette ne certifie pas qu'ils ne proviennent pas d'une coupe illégale.	Lorsque les papiers sont achetés ailleurs (Canada, États-Unis et Europe), la préférence est accordée aux fibres certifiées par un système de SFM reconnu.

SFM: Gestion forestière durable (« Sustainable Forest Management ») / CdT: Chaîne de traçabilité / FSC CW: Bois contrôlé FSC (FSC Controlled Wood) / SFI CS: Approvisionnement certifié des fibres (SFI Certified Sourcing)

Systèmes de SFM reconnus : TC Transcontinental reconnaît les systèmes de certification FSC®, CSA et SFI® en ce qui a trait aux pratiques de gestion forestière durable, à la protection des forêts de haute valeur pour la conservation et aux coupes illégales. Il en va de même pour la chaîne de traçabilité de la certification PEFC.

D'autres papiers peuvent être sélectionnés, s'il existe un avantage environnemental, social ou économique à les utiliser. (Les données sur le procédé de production du fournisseur devront être soumises afin d'être examinées).

Contenu recyclé : Tel que défini dans la norme ISO 14021: comprend les fibres préconsommation et postconsommation et exclut les copeaux de bois produits dans les scieries en tant que coproduits.